



«L'été se lève et
se couche à Coppet»

Un nouveau festival
pour illuminer votre été

Pour plus de détails

> 6

Le réveil du printemps...



Editorial

Une fois n'étant pas coutume, la poésie s'invite dans ce journal. L'arrivée du printemps méritait vraiment un beau texte. C'est donc un poète du XIX^e qui vous le livre.

«Aux Hirondelles»

De l'aile effleurant mon visage,
Volez, doux oiseaux de passage,
Volez sans peur tout près de moi!
Avec amour je vous salue;
Descendez du haut de la nue,
Volez, et n'ayez nul effroi!

Des mois d'or aux heures légères,
Venez, rapides messagères,
Venez, mes sœurs, je vous attends!
Comme vous je hais la froidure,
Comme vous j'aime la verdure,
Comme vous j'aime le printemps!

*Vous qui des pays de l'aurore
Nous arrivez tièdes encore,
Dites, les froids vont donc finir!
Ah! contez-nous de jeunes choses,
Parlez-nous de nids et de roses,
Parlez-nous d'un doux avenir!*

*Parlez-moi de soleil et d'ondes,
D'épis flottants, de plaines blondes,
De jours dorés, d'horizons verts;
De la terre enfin réveillée,
Qui se mourait froide et mouillée
Sous le dais brumeux des hivers.*

*L'hiver, c'est le deuil de la terre!
Les arbres n'ont plus leur mystère;
Oiseaux et bardes sont sans toits;
Une bise à l'aile glacée
A nos fronts tarit la pensée,
Tarit la sève au front des bois.*

*Le ciel est gris, l'eau sans murmure,
Et tout se meurt; sur la nature
S'étend le linceul des frimas.
Heureux, alors, sur d'autres plages,
Ceux qui vont chercher les feuillages
Et les beaux jours des beaux climats!*

*O très heureuses hirondelles!
Si comme vous j'avais des ailes,
J'irais me baigner d'air vermeil;
Et, loin de moi laissant les ombres,
Je fuirais toujours les cieux sombres
Pour toujours suivre le soleil!*

Auguste Lacaussade,
Poèmes et Paysages, 1897

Informations pratiques

Grefte

Lundi et mercredi: 8h30-11h30
Mardi: 7h - 11h30
Jeudi: 13h30 - 18h30
Vendredi: fermé
Tél. 022 960 87 00

Office du Tourisme

Horaires d'été de Pâques à fin août
Mercredi et vendredi: 13h30 - 16h30
Samedi: 10h - 14h
Tél. 022 960 87 37

Buvette du Port

Du 30 mars au 27 mai
Tous les jours: 10h - 19h
Du 28 mai au 17 septembre
Tous les jours: 8h30 - 22h
Tél. 077 471 06 45

Buvette des Rocailles

Du 1^{er} mai au 17 septembre
Tous les jours: 10h - 22h
Tél. 078 626 13 92

Commune

Rapport d'activités du Conseil communal de janvier à mars 2018

Les préavis, les rapports des commissions et les procès-verbaux peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique «politique».

Depuis la parution de la dernière édition du Journal de Coppet, le Conseil communal a siégé les 29 janvier et 12 mars 2018. Durant ces séances, les membres de l'organe délibérant ont notamment traité les points suivants.

Lundi 29 janvier 2018

Préavis n° 13/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 718'835.85 pour financer les travaux complémentaires et supplémentaires liés à la transformation de la Maison de ville.

Refusé.

Avant le début du chantier, la Municipalité a dû faire face à des coûts supplémentaires résultant d'augmentations de quantités et de choix complémentaires. De plus, au cours de ce même chantier, de nouveaux travaux supplémentaires, qui ne pouvaient pas être anticipés au début du projet, sont apparus. La vision générale du chantier a également permis à la Municipalité d'apporter certaines adaptations. Ces travaux dits complémentaires ne figuraient pas dans le projet initial, mais sont devenus nécessaires à son parfait achèvement. A noter que le montant des factures relatives à cette réalisation est entièrement justifiable et représente la valeur réelle des travaux effectués. Le Conseil communal, sans remettre en cause le résultat des travaux et leur coût, a par contre reproché à la Municipalité d'avoir dépassé ses compétences en engageant des dépenses importantes sans son accord. Il a par conséquent refusé cette demande de crédit complémentaire. Les dépenses ayant déjà été effectuées, ce refus n'a que des conséquences politiques.

Lundi 12 mars 2018

Préavis n° 10/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 315'000.- pour la mise en place de sept abris sur l'ensemble des arrêts de bus. **Refusé.** Les abris jouent un rôle très important dans l'attractivité des transports en commun. Ils constituent le principal élément d'accueil du voyageur. Leur fonction première est d'offrir à la clientèle une protection contre les intempéries. Ils se doivent également d'être propres, confortables, faciles

d'entretien et bien aérés. Les usagers désirent un lieu où ils se sentent en sécurité, peuvent voir et être vus, et sont raisonnablement protégés de la circulation automobile. Les modèles proposés sont composés de piliers métalliques et de parois en verre translucide. Ils sont équipés d'un banc ainsi que d'une poubelle anti-vandalisme munie d'un cendrier. Sans être opposé au principe même d'installer des abris, le Conseil communal a considéré que le coût de ces derniers, notamment au niveau du génie civil, était trop élevé.

Préavis n° 11/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 127'000.- pour le raccordement du bâtiment du Centre sportif des Rojalets sur un chauffage à distance (CAD). **Accepté.**

Préavis n° 12/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 222'000.00 pour le raccordement des logements communaux du chemin des Sports, du bâtiment de la Doye et de l'école du Greny sur un chauffage à distance (CAD). **Accepté.**

La réflexion tendant à la création d'un chauffage à distance (CAD) a été initiée par le besoin d'assainissement des chaudières à mazout de tous les bâtiments cités ci-dessus, lesquelles sont en fin de vie. L'objectif étant de valoriser les énergies renouvelables, le choix s'est porté sur l'utilisation des eaux traitées par la station d'épuration intercommunale de Commugny. La centrale de production de chaleur sera située dans le collège des Rojalets et un réseau de distribution permettra le raccordement des différents bâtiments concernés, de même qu'il alimentera les groupes de production de froid de la future patinoire. Le projet de chauffage à distance permet de diminuer fortement la dépendance aux énergies fossiles et l'instabilité du coût du mazout. Il améliore la qualité d'approvisionnement tout en réduisant la pollution de l'environnement.

Rapport de la Municipalité sur la phase d'avant-projet de l'étude pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg. Accepté.

En date du 24 avril 2017, le Conseil communal a validé le préavis municipal n° 21/2016-2017 portant sur un crédit d'étude de CHF 161'000.- pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg. Cette étude portant sur une phase d'avant-projet et de projet, le Conseil commu-

nal a demandé que l'avant-projet lui soit soumis pour approbation avant de réaliser les plans prévus pour le projet. Pour rappel, cette étude porte sur le tronçon en traversée de localité de la route Suisse, la Grand-Rue, la rue des Murs et une partie de la rue de la Gare. Elle doit permettre une requalification durable de la traversée du bourg afin d'augmenter la sécurité des différents usagers tout en tenant compte des besoins de stationnement.

Prochaines séances (sous réserve de modifications ultérieures)

Lundi 23 avril 2018

Préavis n° 09/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 1'300'000.- pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël.

Le projet retenu par la Municipalité présente une surface au sol de 136 m² environ pour une hauteur de 3,20 m. Il comprend une salle à manger de 62 places, une cuisine équipée, un bar, des WC hommes et femmes, une chambre froide, un local de stockage et un hall d'entrée. La partie restaurant sera prolongée d'une terrasse avec sol en bois pouvant accueillir 48 places. Sa toiture plate permettra de préserver la vue sur le lac depuis la place des Ormes. Elle sera en outre végétalisée, sans aucun élément technique en superstructure. Ce projet répond à l'initiative populaire communale «Pour la pérennité des éta-

blissements publics», qui demandait que la commune procède à l'achat ou à la location d'un bien existant situé dans le bourg de Coppet, le fasse transformer dans les douze mois et le mette en gérance à des conditions abordables.

La décision concernant ce préavis étant prise après la rédaction de cet article, elle pourra être consultée sur notre site internet sous la rubrique «politique».

Lundi 18 juin 2018

Préavis relatif aux comptes communaux 2017.

Préavis relatif au rapport de gestion 2017.

Les autres préavis qui seront déposés pour cette séance ne sont pas encore connus à ce jour.



La salle communale où siège le Conseil communal

Commune

Suivi du programme de législature 2016-2021

Circulation et mobilité

Apaisement de la circulation dans le bourg

Les premières réflexions des mandataires chargés d'étudier ce projet ont été présentées au groupe de travail mis sur pied pour accompagner la Municipalité dans cette démarche. Sur la base des remarques formulées par ladite commission et de sa propre opinion, la Municipalité a retenu un concept d'aménagement qui sera exécuté par étapes, notamment en fonction de la réalisation de nouvelles infrastructures destinées au stationnement des véhicules. Les projets de réalisation seront quant à eux présentés au Conseil communal par le biais de préavis liés aux demandes de crédit correspondantes. C'est lors de ces dernières que le concept retenu sera traité plus en détails.

Les principaux éléments exposés ci-après sont ceux retenus pour les premières réalisations.

Route Suisse – séquence Ouest

Réduction du gabarit routier, report du

stationnement longitudinal actuel sur le parking «RC1 sud», maintien des arbres actuels et plantation en terre de nouveaux arbres en continuation de la situation existante.

Route Suisse – séquence Est

Maintien de la situation prévalant à ce jour avec réduction du gabarit routier et élargissement du trottoir mixte de la chaussée lac, plantation en terre d'arbres en bordure de la chaussée Jura lorsqu'il n'y a pas de stationnement et en bordure de la chaussée lac lorsque le gabarit le permet, amélioration de la réinsertion des cycles dans le trafic en arrivée dans le bourg.

Grand-Rue

Réduction du gabarit routier et élargissement des trottoirs pavés en conséquence, pose de bordures franchissables, pose d'un revêtement bitumineux particulier et modification de la sortie de la place des Ormes.

Rue des Murs

Réduction du gabarit routier, affirmation des traversées piétonnes, créa-

tion de trottoirs continus des deux côtés de la rue, déplacement du passage pour piétons du haut de la rue, amélioration de la sécurité au carrefour avec la Grand-Rue.

Espaces publics et divers

Hormis les quelques places supprimées à la rue des Murs afin d'offrir une plus grande sécurité aux piétons, le projet ne prévoit aucune diminution de l'offre de stationnement tant que des offres alternatives en la matière ne sont pas proposées.

Réhabilitation de la route Suisse

Les travaux prévus de Mies à Founex débuteront au mois de mars 2018.

Installation d'abribus

La demande de crédit déposée au Conseil communal pour l'installation d'abris à tous les arrêts de bus du territoire communal a été refusée, la dépense ayant été considérée comme trop importante. Le principe même de ces équipements n'étant pas contesté, la Municipalité présentera un nouveau projet dans les meilleurs délais.

Chemins piétonniers

Suite à l'acceptation des crédits nécessaires par le Conseil communal, le revêtement de la plupart des chemins piétonniers sera modifié afin que leur utilisation soit plus confortable de nuit et/ou en cas de pluie.

Bâtiments publics

Construction d'une piscine et d'une patinoire

Dans le but de traiter au mieux les oppositions concernant les nuisances sonores de ce projet et suite à une modification de la méthode d'évaluation en la matière, la Municipalité a demandé un complément d'étude acoustique.

Création d'une auberge communale

La Municipalité a déposé une demande de crédit auprès du Conseil communal pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël. Cette dernière ne pourra toutefois débuter qu'après traitement de l'opposition formulée quant à l'affectation du sol.

Potagers urbains:

Une expérience renouvelée



Disons le d'emblée, les potagers urbains ont été une réussite, raison pour laquelle la Commune a décidé de reconduire l'expérience

Combien de personnes ont été vues en train de cueillir des plantes aromatiques, de goûter aux tomates cerises ou de s'approvisionner en poivrons ou autres légumes mis à leur disposition dans les bacs prévus à cet effet? La preuve a largement été fournie que ces mini-jardins répondaient à un

besoin et qu'il fallait continuer dans ce sens.

Cette année et dès le 1^{er} mai, les bacs seront installés dans 4 endroits du bourg pour permettre à tout un chacun de profiter de l'aubaine. Ils seront chacun munis d'une paire de ciseaux. On coupe et on évite d'arracher!

Vous trouverez donc de quoi parfumer votre gigot, assaisonner votre omelette ou embaumer votre tisane en vous rendant soit à la buvette du port, soit sur la place des Ormes, soit à la rue des Murs ou encore sur la place du Four près de l'escalier.

Ces potagers sont laissés au bon vouloir des habitants que nous remercions déjà pour leur parcimonie à cueillir ce qui leur plaît et pour la diligence dont ils feront preuve en laissant les oignons grandir et les racines pousser!

Isabelle Naville



Commune

Collège Necker: Un restaurant plus grand

Moins de deux ans! Voilà le temps qu'il aura fallu entre le début de l'étude de faisabilité et la mise à disposition par ARSCO d'une extension du restaurant et de la surélévation du bâtiment D du Collège Necker.



Le projet ainsi réalisé répond, d'une part, à un besoin d'agrandissement du restaurant, du fait de l'augmentation régulière des repas servis et, d'autre part, à un besoin croissant de salles de classe.

Ainsi, l'extension du restaurant de 78m², par emprise sur la terrasse extérieure, a permis non seulement d'accueillir les 180 places souhaitées mais également de repenser la circulation des élèves afin de fluidifier l'accès à la distribution des repas.

La surélévation de l'ensemble du bâtiment via un accès extérieur, a permis,

quant à elle, d'accueillir 3 salles de classes, une salle de dégagement, des locaux sanitaires et un local technique-conciergerie.

Le défi le plus important a été de procéder durant les vacances estivales 2017 à l'extension du restaurant et aux travaux de renforcements statiques et sismiques sur les étages inférieurs. Pour être menée à bien et garantir l'utilisation du restaurant pour la rentrée 2017/18, cette opération a tout de même nécessité la mise en place d'un restaurant provisoire sous tente durant le mois de juin 2017. Ce «camping provisoire» n'a pas été pour déplaire à nos têtes blondes. Les renforcements statiques et sismiques ont pu être finalisés durant les vacances d'automne.

Afin de garantir l'utilisation du restaurant pour la rentrée 2017/2018, la surélévation et les travaux structurels ont été concentrés sur la période de vacances estivales et le second œuvre a pu être effectué de septembre à décembre 2017. La remise des locaux aux utilisateurs, initialement prévue pour mai 2018, a pu être avancée au 8 janvier 2018.

Source: ARSCO

Canton

Du côté de Lausanne

En date du 13 décembre 2017, le Grand Conseil a adopté, en 2^e débat, le projet de budget pour l'année 2018.

Ce budget, dont les charges se montent à environ 9,5 milliards, présente un excédent de revenus de CHF 61'300.- et prévoit près de 700 millions d'investissements.

La mise en place du projet fiscal 17 (PF17) a ralenti la mise en œuvre de la RIE3 vaudoise et a rendu les prévisions difficiles à consolider. Cette incertitude sur l'avenir de la conjoncture a ouvert la porte à toutes les interprétations et a nourri le débat idéologique gauche-droite. Ce budget a néanmoins été voté par 93 oui, contre 9 non et 26 abstentions, ce, sans aucune modification et en respectant, cette année encore, notre fameux compromis dynamique vaudois que d'autres cantons nous envient!

En complément de ce budget, il nous a été soumis une quinzaine de demandes d'adaptations ou de modifications de lois et de décrets qui touchent aux finances du Canton et qui ont toutes également été acceptées.

Une de ces modifications est importante pour les agriculteurs car elle rétablit une injustice. En effet, ces derniers percevaient des allocations familiales inférieures à celles des autres professions. Par exemple, en 2017, une famille d'agriculteur indépendant avec trois enfants en scolarité obligatoire a touché CHF 810.- par mois d'allocation,

alors que toutes les autres familles dans la même situation ont reçu CHF 870.- par mois. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il y a enfin une équité de traitement puisque toutes les familles de même composition peuvent prétendre à la même somme.

Une autre de ces modifications concerne la loi sur les impôts directs cantonaux (LI) et est amusante à relever. Il s'agit d'une adaptation de la Loi cantonale à une nouvelle disposition fédérale concernant les marins travaillant à bord de navires de haute mer. En effet, jusqu'en 1994 les marins exerçant leur activité en haute mer sur des navires battant pavillon suisse étaient imposables et taxés à la source. Or, cela augmentait le risque que ces marins ne s'engagent de préférence sur d'autres bateaux étrangers. Afin de l'éviter, les armateurs suisses avaient alors menacé de changer de pavillon. Pour éviter la disparition de la flotte suisse de haute mer, le Conseil fédéral a accepté de renoncer à cette imposition à la source. Or, cette exception n'a été intégrée dans la Loi fédérale qu'en juin 2016, et sa mise en conformité pour le Canton vient dès lors d'être également formalisée pour les marins vaudois. Bien adapté à ces questions budgétaires, un proverbe grec dit que: «Mieux vaut une goutte de sagesse qu'un océan de fortune».

Amélie Cherbuin

Députée au Grand Conseil vaudois

Vie locale

Luthier par amour des instruments

Et dans ses veines coule la musique... Denis Favrichon, un passionné passionnant.

Comme c'est agréable d'écouter parler un passionné. L'entendre nous expliquer qu'il vit pour et par la musique, le jazz, le rythm & blues ou le rock.

Cet enfant de Coppet joue de la basse électrique depuis une cinquantaine d'années et depuis toujours il aime le son de la contrebasse, en particulier «en mode pizzicato», car il commence par un son très percutant et rond, et se prolonge avec un timbre différent, car la corde vibre en touchant le manche sur plus d'un centimètre, ce qui donne ce côté chantant ». Il n'y a qu'un passionné qui peut parler d'un son avec



autant de sensualité. Mais ce qu'il aime par-dessus tout, c'est le son produit par l'archet, ce qui l'a convaincu de concevoir une basse électrique jouable à l'archet.

Après avoir dessiné les plans, il en a confié la fabrication à un luthier. Ce dernier ayant mis très longtemps à se

mettre à l'ouvrage, Denis Favrichon décida de terminer l'instrument lui-même. C'est ainsi, qu'à l'âge de 25 ans, il apprit à travailler le bois et commença son activité de luthier dans son atelier copétan, non seulement pour lui-même, mais également pour une clientèle avertie. Activité qu'il mène toujours en parallèle de celle de musicien, car il n'a jamais pu choisir entre les deux.

Quelques années plus tard, jouant de plus en plus de la contrebasse en tournée dans le monde entier, il fut confronté au transport de cet instrument appelé affectueusement la «grand-mère». Il trouva la solution en créant une contrebasse démontable. Ce fut un succès total ! Elle est telle-

ment peu encombrante qu'il l'a transportée parfois même sur sa moto.

Ce qui le passionne dans la lutherie, c'est la personnalisation et la création d'instruments. C'est comme ça qu'il se consacre à la réalisation des envies et des phantasmes des musiciens, connus ou moins connus, entre deux tournées internationales.

Et comme le dit Denis Favrichon, l'aventure continue

Pouvoir vivre de sa passion, n'est-ce pas merveilleux?

Dominique Bertoincini

Sports

Coupe du Monde de Foot : Comme si vous y étiez



La Russie n'étant pas à la porte d'à côté, Thibaud, le dynamique gérant de la Copétane a pensé à tous les aficionados du ballon rond.

En effet, durant toute la période du championnat du monde, du 14 juin au 15 juillet, les Arcades vont vibrer au son des encouragements voire des injures adressés aux joueurs des 32 pays participants.

Pour ce faire, Thibaud voit les choses en grand. D'une part, il vous offrira l'intégralité des matchs grâce à un écran géant installé à l'extérieur où des grillades seront préparées pour les affamés. D'autre part, pour ceux que le bruit des voitures dérange, la terrasse de la rue Froide sera installée afin de siroter, en toute quiétude,

un apéritif tropical tout en regardant les retransmissions sur un autre écran de télévision. Enfin, s'il fait froid ou qu'il pleut, les écrans seront installés à l'intérieur. Tout a été pensé pour donner un caractère festif à ce grand raout.

Enfin, parce que Thibaud ne fait pas les choses à moitié, il organisera un concours de pronostics avec des lots à la clé.

Tout cela a l'air tellement sympa que même ceux pour qui le football est la dernière des priorités, se prendront au jeu et feront de ce rendez-vous sportif le must à ne pas manquer!

Et comme on est tous un peu chauvins, on va soutenir la Suisse qui joue le 17 juin contre le Brésil, le 22 juin contre la Serbie et le 28 juin contre le Costa Rica.

Merci Thibaud pour cette belle initiative.

Isabelle Naville

Manifestation

Concours d'Élégance Suisse



Faisant renaître une tradition genevoise remontant à 1927, la troisième édition du Concours d'Élégance Suisse célèbrera le patrimoine Automobile et de l'Art de la Mécanique, du vendredi 22 au dimanche 24 juin 2018 dans le sublime écrin du parc du Château de Coppet, demeure de Madame de Staël, offrant une vue panoramique sur le Mont-Blanc et le Lac Léman.

Le Concours d'Élégance Suisse présentera pendant ces trois jours une sélection d'automobiles classiques qui seront soumises à un jury d'exception en quête d'authenticité et d'ori-

ginalité. A cette occasion, les «Futures Classiques» de 1970 à 1985 feront de nouveau parti de l'univers des Concours d'Élégance.

EN BREF

Enfin, le Concours d'Élégance Suisse fera aussi honneur à la mécanique de précision, digne ambassadrice du savoir-faire suisse, avec une exposition de pièces exceptionnelles de la manufacture horlogère Breitling.

Le Concours d'Élégance Suisse proposera par ailleurs des expositions d'œuvres d'artistes et artisans sur le thème de l'Automobile, l'opportunité de faire un essai sur route des automobiles des partenaires du concours, et pour compléter le thème de l'art de vivre des automobiles de collection, un pavillon culinaire pour se restaurer et se retrouver entre amis.

Bienvenue à la troisième édition du Concours d'Élégance Suisse au Château de Coppet!

Source externe

Manifestation

Quand jardin et cuisine s'unissent pour le plaisir du plus grand nombre

La 13^e édition sera placée sous le signe de la gourmandise! En effet, du vendredi 11 au dimanche 13 mai prochain, jardins en Fête aura pour thème le Jardin gourmand. Tout ce qui compte de végétal, des plantes sauvages aux herbes, sera mis à l'honneur avant de se retrouver dans les plats concoctés par l'équipe de restauration de la manifestation!

«Les fleurs dans votre assiette!» lancent, tel un slogan, les co-fondatrices de Jardins en Fête, Françoise Mottu-Bonna et Viviane Cagneux, pour imager la 13^e édition de la manifestation qui se déroulera dans le parc du Château de Coppet du 11 au 13 mai prochain. Les visiteurs retrouveront ainsi différents stands proposant plantes sauvages et herbes, à cuisiner dans des mets d'entrée ou principaux, en sauce ou en salade, sans oublier les desserts et les boissons.

Aussi, pour mettre en évidence la symbiose que proposent jardin et cuisine, le bistrot de Jardins en Fête prendra ses quartiers dans les écuries du Château et en terrasse dans la cour. Un menu reprendra le thème du jardin gourmand et sera servi à table le vendredi, alors que le brunch de la Fête des Mères sera proposé le samedi et le dimanche, le tout sur inscription. Pour coller parfaitement au thème de Jardins en fête, le chef cuisinier ira d'ailleurs faire ses emplettes directement auprès des stands concernés! Les après-midis, le bistrot se transformera en salon de thé. Quant au restaurant, au nord du parc, il accueillera les visiteurs en self-service et sans réservation.

Les stands de décoration, de bijoux et autres petites merveilles, que les visiteurs trouvaient dans les écuries, seront présentes dans la Cour d'honneur, une fois le porche passé.

Il est également à relever que, pour la première fois, le Château sera ouvert à la visite, ainsi que ses terrasses, qui permettront au public de faire une pause bienvenue et d'admirer la vue somptueuse sur le lac Léman et la Haute-Savoie.

Un jeu de piste pour les enfants

Les plus jeunes ne seront pas en reste non plus avec le Carré des enfants, déjà présent l'an dernier, un lieu où coloriage et bricolage sont de rigueur! Et pour la première fois cette année, un jeu de piste sera organisé par l'Arboretum d'Aubonne dans le cadre du parc et du petit bois attenant. Une façon pour les jardiniers en herbe de découvrir et de s'ouvrir à la nature qui les entoure.

Chaque année, près de 8'000 visiteurs participent au succès de Jardins en Fête. Grâce aux quelque 22'000 m² du parc du Château de Coppet, le chaland a une opportunité unique de découvrir



le lieu, ainsi que la centaine de stands, venus de Suisse et d'Europe. Pour s'y retrouver, le visiteur recevra cette année un dépliant avec le nom de chaque exposant et un plan général lui permettant de mieux se situer et de dénicher rapidement le stand qui aura aiguisé sa curiosité. Venez donc nombreux et soyez les bienvenus!

Pour plus d'informations

Tél. +41(0)22 776 59 25
info@jardinsenfete.ch
www.jardinsenfete.ch

Manifestation

L'été se lève et se couche à Coppet

Un nouveau festival pour fêter l'arrivée des beaux jours et dire adieu à la saison estivale.

Le Festival de Coppet qui se jouera en juin et septembre a été ainsi nommé car il déborde des murs du château pour poser également ses valises dans le bourg. C'est une première et nous espérons que le public répondra favorablement à ce changement.



La première partie aura donc lieu du 19 au 21 juin avec un programme très varié qui devrait réjouir tous les amateurs de belles créations.

Cela commencera le 19 juin à la salle communale avec la pièce «Le souper» dont les anciens se rappelleront la magnifique prestation de Claude Brasseur et Claude Rich. Le duo Talleyrand-Fouché, l'un favorable aux

Bourbons et l'autre défenseur de la République, se donnent la réplique. Entre deux plats, ces hauts dignitaires révéleront à demi mot leurs crimes, leurs trahisons, leurs intrigues!

Le 20 juin, dans la Cour d'honneur du Château, Voltaire est à l'honneur. Qui, mieux que l'illustre orateur qu'est Maître Bonnant peut en parler? Son improvisation très attendue sera suivie par une pièce inédite «Dors-tu content, Voltaire?» d'Hippolyte Wouters et Dominique de Wolf où il est question d'une histoire de mœurs!

Enfin, le 21 juin, toujours dans la Cour d'honneur, vous aurez en exclusivité un spectacle musical créé et joué par Raphaëlle Farman et Jacques Gay, intitulé «Melodies d'Exil», qui retracera de manière joyeuse la vie tumultueuse de Germaine de Staël.



Beau programme pour accueillir l'été. Alors sortez et savourez!

Une édition spéciale du Journal de Coppet sortira fin mai avec le programme général de juin et septembre.

Isabelle Naville

Histoire

Le «droit de langue» du baron de Coppet

Aujourd'hui, nous avons la chance (si nous ne sommes pas végétariens, évidemment) de disposer de deux boucheries à Coppet. Il en a presque toujours été ainsi dans le passé.

L'emplacement des boucheries n'est pas indiqué dans les documents médiévaux. Comme elles ont besoin d'eau courante pour des raisons d'hygiène, elles sont certainement sises sur le ruisseau du Greny, entre la route et le lac. C'est là que les débits de viande se trouvent par la suite.

Sous l'Ancien Régime, le droit de boucherie est accordé par le baron au bourg de Coppet. C'est le «droit de langue»: il reconnaît toutes les langues de toutes les bêtes tuées, puis vendues. A noter qu'au XVIII^e siècle, des rivalités entre les boucheries de Coppet, Commugny et Founex débouchent sur un procès, car le «droit de langue» du baron est lésé.

En 1766, la boucherie est logée au rez-de-chaussée de la Maison de Ville.

bien nommé), construit les étals, et un serrurier, M. Delachaux, fournit la balance. Dans la Maison de Ville se trouve également l'abattoir (ou «écorcherie», ou «tuerie»). Il est pavé de calcaire pour simplifier le nettoyage.

En 1786, on lui cherche un autre lieu pour épargner, entre autres, l'école qui y réside. Imaginez le cri du cochon que l'on égorge trouant le silence d'une lecture studieuse! La boucherie déménage alors à la rue du Perron (n° 9 actuel), avec un logement pour le

boucher. Pourtant l'abattoir reste la Maison de Ville...

En 1805, le boucher revient à la Maison de Commune pour des questions financières. Ce n'est qu'en 1831 que la municipalité retire ses bruyants locataires, sur une proposition du baron de Staël, émise en 1826.

Notons que dès le XIX^e siècle, des particuliers peuvent ouvrir et exploiter leur propre boucherie, car les autorités n'ont pas conservé l'exclusivité

des droits d'exploitation. En 1816, par exemple, il existe la boucherie communale ainsi qu'une boucherie privée située à la Grand-Rue (au n° 63 actuel). Un canal d'évacuation des déchets vers le lac est imposé par les autorités.

Entre 1835 et 1837, on note la présence d'une «boutique pour débiter la viande» à la rue du Perron.

Pour les amateurs de statistiques, précisons qu'en 1883, ont été abattus à Coppet: 70 boeufs, 1 taureau, 15 vaches, 11 génisses, 198 veaux et 174 moutons. Quant à l'année 1900, elle détient le record avec 610 bêtes tuées.

De quoi faire rêver les amateurs de barbecue, ce printemps!

Violaine Stiassny Monneron



Source: Coppet, histoire et architecture, sous la direction de Monique Bory, Cabédita, 1998.

Environnement

Chenilles processionnaires: **ATTENTION DANGER**

Par leur pouvoir urticant, elles représentent pour nos amis à 4 pattes (pour les oiseaux également) un danger aux conséquences désastreuses.



Sur les arbres où elles ont élu domicile, elles causent de gros dégâts. Mais c'est surtout lorsqu'elles descendent de leurs nids en mars/avril qu'elles sont le plus à craindre.

On les appelle ainsi car elles marchent les unes derrière les autres et forment donc une procession. Les chiens (et particulièrement les chiots) qui s'en approchent pour les renifler,

les lécher, au pire les avaler sont condamnés à des souffrances indescriptibles.

Le symptôme le plus probant est une atteinte de la cavité buccale. La langue se met à enfler (cela peut prendre plusieurs heures) puis elle se nécrose. Des troubles oculaires peuvent apparaître de même que de la bave.

Autant dire qu'il s'agit d'une urgence vétérinaire et qu'il ne faut pas perdre une seconde, faute de quoi l'animal peut perdre toute ou partie de la langue avec les conséquences que cela engendre (incapacité de se nourrir ou de boire)

Soyez donc vigilants et pendant cette période, évitez les promenades sous les arbres, notamment les chênes et les pins.



Brève

Buvette des Rocailles

Dès le 1^{er} mai, Gisèle et Laurent vous attendent avec enthousiasme à la buvette installée dans le magnifique Parc des Rocailles.

Celle-ci sera ouverte de 10h à 22h, 7 jours/7.

Cette année encore, Samantha sera présente avec son food-truck et ses goujonnettes de fêras à se réveiller la nuit!

Pour animer davantage cet endroit magique, les deux tenanciers organiseront des soirées musicales et à thème. Et comme on ne parle que du Mondial de foot, ils ont bien sûr prévu d'installer un grand écran à l'intérieur pour les fans de sport.

Si vous désirez être au courant de ce qui se passe dans ce bel endroit, vous pouvez consulter la page Facebook «la plage des Rocailles»

Vous avez jusqu'au 17 septembre (Jeûne fédéral) pour profiter, alors n'hésitez pas!

Pour réserver des tables:

Tél. 078 626 13 92

**Physio Centre de Coppet**

Le cabinet de physiothérapie fermera ses portes à mi-avril. Après un rafraîchissement nécessaire, cette jolie bâtisse accueillera début juin, la boutique «Casagiù», actuellement sous les arcades. Ce magasin quasiment accolé au château devrait attirer une nombreuse clientèle et animer cette partie du bourg, pauvre en commerces. Nous lui souhaitons grand succès.

Assistant en sécurité publique (ASP)

Après 5 années de service à la Commune, M. Bonjour a émis le désir de changer d'horizon. Il quittera ses fonctions le 31 mai et nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau job. La Commune se mettra en mesure de le remplacer le plus rapidement possible pour répondre à la demande importante de sécurité dans notre région.

Vide grenier

Les caves, les greniers, les armoires sont toujours remplies d'objets, de jouets ou de vêtements qui ne sont pas ou plus utilisés. Le vide grenier est fait pour vous! Les inscriptions sont ouvertes et on se réjouit de cet événement annuel qui fait le bonheur de tous. Bravo pour cette belle idée qui perdure, preuve qu'elle est appréciée par un public enthousiaste et fidèle (dimanche 3 juin, de 10h à 16h)

**Théâtre de Terre Sainte**

Le nouveau comité a travaillé d'arrache-pied pour présenter un programme susceptible de plaire à un grand nombre d'amateurs de théâtre. C'est ainsi que de septembre 2018 à mars 2019, le choix sera porté sur des comédies pleines d'humour mais d'émotions aussi. Le programme sera disponible sur le site www.theatrecoppet.ch actuellement en construction. De belles soirées en perspective nous sont promises.

**Musée du Vieux-Coppet**

Réouverture annuelle du 26 avril au 20 octobre avec les horaires suivants: Jeudi-vendredi: de 14h à 17h

Samedi: de 10h à 16h

Pour bien commencer la saison, les bénévoles vous recevront pour un apéritif le samedi 28 avril, de 10h à 13h. Des visites guidées sont organisées toute l'année sur demande:

Tél. 022 960 87 37



Mémento

Avril

Vendredi 27

- «Tcha-Badjo», concert de jazz, Caves du château, 20h30
Infos: www.jazzandco.ch

Samedi 28

- «Chœur du Leman», concert, Salle communale, 20h30
Infos: www.choeurduleman.ch

Samedi 28

- Championnat Suisse Individuel WIBK JUDO, Collège des Rojalets
Infos: www.jmd-judo.ch

MAI

Dimanche 6

- Concert avec Benjamin Appl, baryton et James Baillieu, piano, Château, 17h
Infos: www.rencontrescoppet.ch

Vendredi 11, samedi 12, dimanche 13

- «Jardins en Fête», Parc du château, de 10h à 18h sans interruption
Infos: www.jardinsenfete.ch

Mardi 22

- Conférence de Stéphanie Genand, Château, 20h
Infos: www.rencontrescoppet.ch

JUIN

Dimanche 3

- Vide-grenier, Esplanade Germaine de Staël, de 10h à 16h
Infos: www.videgrenierscoppet.ch

FESTIVAL DE COPPET

Mardi 19

- «Le souper», de Jean-Claude Brisville, Salle communale, 20h
Infos: www.festivaldestael.ch

Mercredi 20

- «Voltaire: l'Avocat» par Maître Bonnant, Cour d'honneur du Château, 20h
- «Dors-tu content, Voltaire» d'Hippolyte Wouters et Dominique de Wolf, Cour d'honneur du château, 21h
Infos: www.festivaldestael.ch

Jeudi 21

- «Melodies d'Exil» par Raphaëlle Farman et Jacques Gay, Cour d'honneur du château, 20h
Infos: www.festivaldestael.ch

Vendredi 22, samedi 23, dimanche 24

- Concours d'Elegance Suisse, sélection d'automobiles classiques, Parc du château, dès 9h
Infos: www.concourslegancesuisse.com

Décès

M. Pinguely Edy, le 31 janvier 2018

La pensée du trimestre

«Il faut une infinie patience pour attendre toujours ce qui n'arrive jamais!»

Pierre Dac

Coup de gueule

C'est quand même affligeant de devoir rappeler aux propriétaires de chiens (pas tous, heureusement) que les Arcades ne sont pas un urinoir et que nos compagnons à 4 pattes ont d'autres endroits pour se soulager. Il y a une indécence totale à laisser pisser Médor devant les vitrines des commerçants, et de laisser parfois leurs déjections joncher les pavés. A-t-on perdu le minimum de civisme qui doit nous conduire à être respectueux de notre environnement et de notre entourage. Triste monde que ce «je m'en foutisme» galopant dont les autres paient forcément les conséquences.

Alors vous, propriétaires de chiens, surveillez votre animal et ne faites pas subir aux autres ce que vous-mêmes n'accepteriez pas chez vous.

Isabelle Naville

Cet agenda peut être soumis à diverses modifications. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de la commune de Coppet, www.coppet.ch.

Le coin détente

			4	7		6
	5	2	6			
9			3			4
6					2	8
		9	6	3		
1	8					7
	4			9		2
				6	8	1
2			4	5		

Impressum

Editeur: Commune de Coppet
Responsable: Isabelle Naville
Rédaction: Dominique Bertoncini, Amélie Cherbuin, Violaine Stiassy Monneron, Isabelle Naville
Conception et mise en page: Publium SA – Thomas Marchand
Tirage: 1'800 ex.
Contact: Commune de Coppet – Grand-Rue 65 – 1296 Coppet
E-mail: administration@coppet.ch
Site web: www.coppet.ch

n° 30 – Avril 2018
 Imprimé sur un papier recyclé

